



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

ID : 074-217402627-20250515-023\_2025-DE



*Délibération n°023 /2025*

**OBJET : Tarification du Service Enfance Jeunesse pour l'année scolaire 2025-2026**

*L'an deux mil vingt-cinq, et le quinze mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le 7 mai 2025, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.*

**Conseillers en exercice : 11**

**Présents : 10**

BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Nadège, DESALMAND Stéphane, FLOQUET Sandra, PIEUCHOT Sophie

**Absents : LAMBERT Adrien**

**Absents excusés :**

**Procuration :**

**Secrétaire de séance : BRANTUS Michel**

Madame Le Maire expose le contexte qui va mener la proposition d'augmentation des tarifs du Service Enfance Jeunesse pour l'année scolaire 2025-2026.

Pour rappel, les tarifs de l'année scolaire 2024-2025 étaient les suivants :

## Tarification Restaurant Scolaire

Quotient Familial	0 à 350 €*	351 à 750 €	751 à 1150 €	1151 à 1650 €	1651 à 2150 €	2151 à 2800 €	2801 € et plus
Repas restaurant scolaire	1,00 €*	4,70 €	5,30 €	5,90 €	6,40 €	7,00 €	7,60 €
Repas majoré*	-	7,70 €	8,30 €	8,90 €	9,40 €	10,00 €	10,60 €

<b>Repas PAI**</b>	3,00 €
--------------------	--------

\*Majoré : en cas de non-inscription dans les délais

\*\*PAI : Protocole d'Accueil Individualisé (panier repas)

\*le tarif à 1€ est proposé aux quotients familiaux les plus bas, dans le cadre du dispositif de l'Etat et de son aide à la tarification sociale des cantines, ou sur demande exceptionnelle des familles, après étude de la situation et validation par le CCAS.

## Tarification Accueils Périscolaires (matin, soir et mercredis) et Accueil de Loisirs Extrascolaire (vacances)

Quotient Familial	0 à 350 €	351 à 750 €	751 à 1150 €	1151 à 1650 €	1651 à 2150 €	2151 à 2800 €	2801 € et plus
½ heure accueil périscolaire (matin et soir)	0,75 €	1,15 €	1,40 €	1,65 €	1,80 €	2,05 €	2,15 €

Quotient Familial	0 à 350 €	351 à 750 €	751 à 1150 €	1151 à 1650 €	1651 à 2150 €	2151 à 2800 €	2801 € et plus	Hors-commune*
Journée complète (mercredis et vacances)	10,70 €	15,20 €	18,20 €	20,80 €	23,30 €	25,90 €	28,50 €	44,00 €
Demi-journée sans repas (mercredis)	4,25 €	5,25 €	6,45 €	7,45 €	8,45 €	9,45 €	10,45 €	18,00 €
Demi-journée avec repas (mercredis)	6,45 €	9,95 €	11,75 €	13,35 €	14,85 €	16,45 €	18,05 €	26,00 €

\*Hors-commune : enfants ne résidant pas la commune ou ne fréquentant pas l'école de Scientrier

Toutes familles qui déménagent de Scientrier en cours d'année et dont les enfants ne seront plus scolarisés à l'école de Scientrier devront s'acquitter, dès le mois suivant, du tarif hors-commune, si toutefois les enfants continueraient de fréquenter l'accueil périscolaire du mercredi ou l'accueil de loisirs extrascolaire des vacances.

Madame Le Maire propose à l'assemblée délibérante une nouvelle tarification prévoyant une augmentation des tarifs pour l'année scolaire 2025-2026. La proposition d'augmentation est la suivante :

### Tarification Restaurant Scolaire

Quotient Familial	0 à 350 €*	351 à 750 €	751 à 1150 €	1151 à 1650 €	1651 à 2150 €	2151 à 2800 €	2801 € et plus
Repas restaurant scolaire	1,00 €*	4,80 €	5,40 €	6,00 €	6,50 €	7,14 €	7,75 €
Repas majoré*	-	7,80 €	8,40 €	9,00 €	9,50 €	10,14 €	10,75 €

Repas PAI**	3,00 €
-------------	--------

\*Majoré : en cas de non-inscription dans les délais  
 \*\*PAI : Protocole d'Accueil Individualisé (panier repas)

\*le tarif à 1€ est proposé aux quotients familiaux les plus bas, dans le cadre du dispositif de l'Etat et de son aide à la tarification sociale des cantines, ou sur demande exceptionnelle des familles, après étude de la situation et validation par le CCAS.

## Tarification Accueils Périscolaires (matin, soir et mercredis) et Accueil de Loisirs Extrascolaire (vacances)

Quotient Familial	0 à 350 €	351 à 750 €	751 à 1150 €	1151 à 1650 €	1651 à 2150 €	2151 à 2800 €	2801 € et plus
½ heure accueil périscolaire (matin et soir)	0,80 €	1,23 €	1,50 €	1,77 €	1,93 €	2,19 €	2,30 €

Quotient Familial	0 à 350 €	351 à 750 €	751 à 1150 €	1151 à 1650 €	1651 à 2150 €	2151 à 2800 €	2801 € et plus	Hors-commune*
Journée complète (mercredis et vacances)	11,23 €	15,96 €	19,11 €	21,84 €	24,46 €	27,19 €	29,93 €	46,20 €
Demi-journée sans repas (mercredis)	4,46 €	5,51 €	6,77 €	7,82 €	8,87 €	9,92 €	10,97 €	18,90 €
Demi-journée avec repas (mercredis)	6,77 €	10,45 €	12,34 €	14,02 €	15,59 €	17,27 €	18,96 €	27,30 €

\*Hors-commune : enfants ne résidant pas la commune ou ne fréquentant pas l'école de Scientrier

Toutes familles qui déménagent de Scientrier en cours d'année et dont les enfants ne seront plus scolarisés à l'école de Scientrier devront s'acquitter, dès le mois suivant, du tarif hors-commune, si toutefois les enfants continueraient de fréquenter l'accueil périscolaire du mercredi ou l'accueil de loisirs extrascolaire des vacances.

### Le Conseil Municipal décide, à la majorité :

- **D'ADOPTER** les nouveaux tarifs du Service Enfance Jeunesse, et ce, à compter du 1er septembre 2025.

Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et an que susdit  
Pour extrait conforme  
Le Maire  
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,


